



# *Botz'infos*



# INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

---

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil général à la Maison Bodzérane qui aura lieu le :

**Mardi 22 Juin 2021 à 19h00**

**(Attention au changement d'horaire et directives sanitaires en vigueur !)**

Cette séance sera suivie par une séance extraordinaire du Conseil général (législature 2021-2026) et d'un apéritif pour célébrer la fin de cette législature. Le **port du masque**, ainsi que **la désinfection des mains** prévue à l'entrée de la salle, **sont obligatoires**.

## Ordre du jour - 1<sup>ère</sup> Partie – sous la présidence de M. Antonio Sanchez

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des délégués du CG à l'ASSAGIE, à l'AIEE, au SIDERE et au SDIS.
7. **Préavis municipal n°2/2021** relatifs aux comptes 2020
8. **Préavis municipal n°3/2021** – Demande de crédit CHF 360'000.- pour la mise en séparatif du réseau EU-EC dans le secteur des Ancelles – PGEE
9. **Préavis municipal n°4/2021** – Adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.
10. Divers et propositions individuelles

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président  
Antonio Sanchez



La Secrétaire  
Liliane Meylan



## Ordre du jour - 2<sup>ème</sup> Partie – sous la présidence de M. Chris Chard

1. Appel
2. Assermentations
3. Élections : **CoGesFin, ASSAGIE, AIEE et SIDERE**
4. Divers

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président  
Chris Chard



La Secrétaire  
Liliane Meylan



## **INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil général élit une commission de gestion-finances, art. 34 du Règlement du Conseil général, avec 3 membres et 2 suppléants, art. 33 du Règlement du Conseil général. Elle siège pour le budget et les comptes ainsi que pour chaque préavis lorsqu'il y a une demande de crédit.

Pour la commission de recours, elle est sollicitée à chaque fois qu'un citoyen conteste, par un recours, une taxe communale.

<b>COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL</b>		
Coges/Cofin	3 membres	2 suppléants
Commission de recours	3 membres	2 suppléants

Le Conseil général recherche des conseillers généraux intéressés à participer aux séances (minimum 2 par année Comptes et Budget) des associations ci-dessous :

<b>DELEGATION DU CONSEIL GENERAL</b>			
Organe	Délégué·e·s	Suppléant·e·s	Total
SIDERE (Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable Rolle et Environs)			<b>1</b>
Conseil intercommunal	1	0	
AIEE (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux)			<b>3</b>
Conseil intercommunal	3	0	
ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne et Gimel-Etoy)			<b>2</b>
Conseil Intercommunal	1	1	
SDIS Etraz-Région (Service de Défense Incendie et de Secours)			<b>2</b>
Conseil intercommunal	1	1	

## **INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité vous rappelle la **séance d'information** à la population

**le 9 juin 2021 à 20 h à la Maison Bodzérane**

où les projets suivants lui seront présentés :

- **Préavis municipal n°2/2021** relatifs aux comptes 2020
- **Préavis municipal n°3/2021** – Demande de crédit CHF 360'000.- pour la mise en séparatif du réseau EU-EC dans le secteur des Ancelles – PGEE
- **Préavis municipal n°4/2021** – Adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

### **Curage systématique des canalisations**

---

**Aux habitants de Bougy-Villars**

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité, en collaboration avec le Bureau d'ingénieurs Conus & Bignens à Lausanne et l'entreprise Künzli Frères SA à Rolle, a mis sur pied un entretien systématique du réseau collecteur d'égouts (EU – eaux usées – et EC – eaux claires).

Cet entretien aura lieu **du 17 au 21 mai 2021**. Il concerne, cette année, les chemins suivants :

- Grand-rue (partie église → Villars)
- Route de Villars Dessous
- Chemin de la Gaillarde
- Route cantonale 50f (sortie Ouest du village → carrefour route de Villars Dessous)

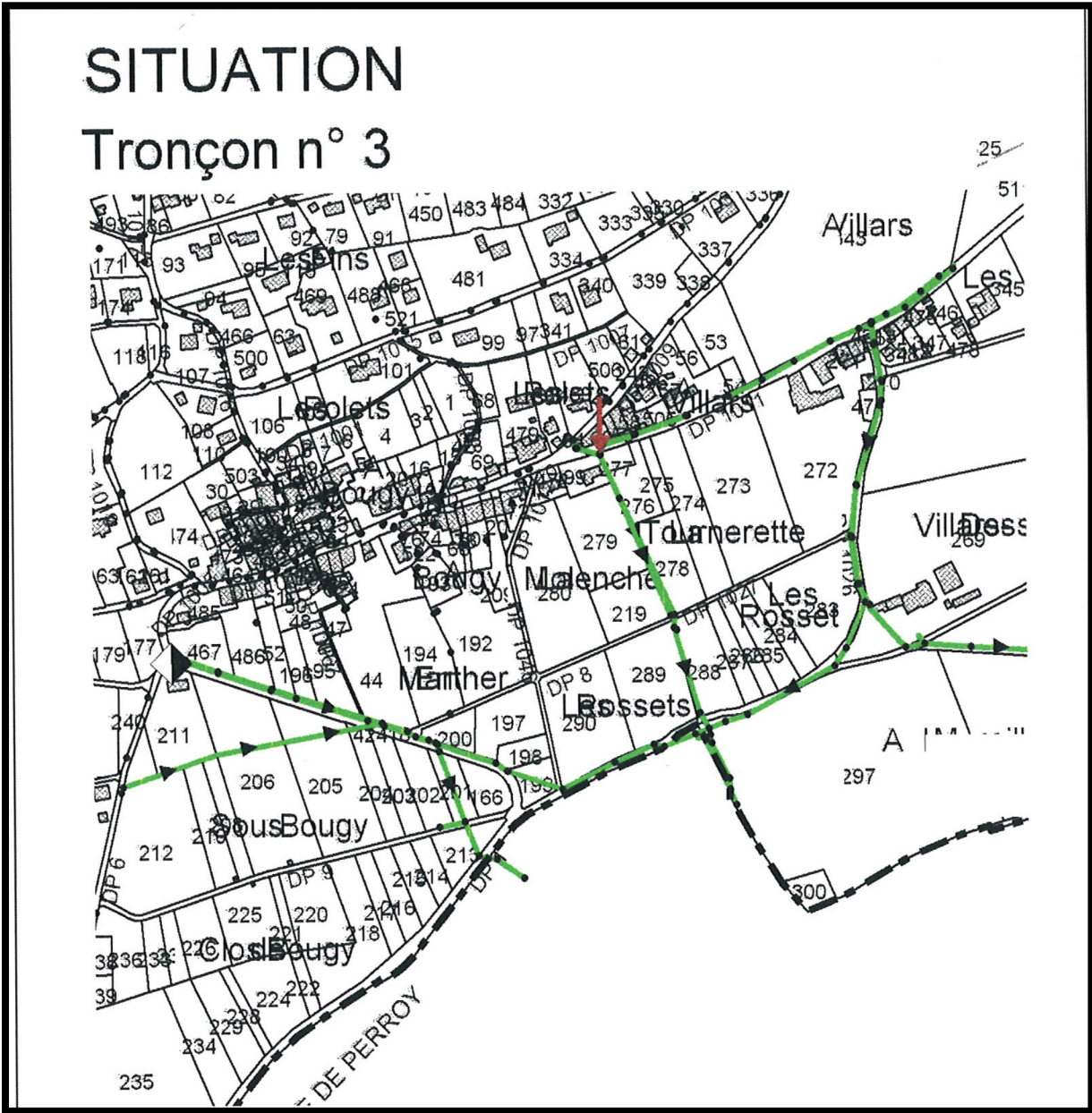
**Le plan y relatif est affiché au pilier public.**

Les propriétaires situés sur ce tronçon peuvent profiter de l'occasion, s'ils le désirent, pour faire curer les canalisations EU et EC privées à leurs frais. Il suffit pour cela de prendre contact avec l'entreprise Künzli Frères SA à Rolle, Tél. 021 825 34 34, fax. 021 825 40 40, Email [info@kunzli.ch](mailto:info@kunzli.ch), Internet <http://www.kunzli.ch> .

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La Municipalité

Tronçon des routes communales concernées par le curage d'entretien des canalisations communales d'eaux usées et d'eaux claires qui sera effectué du **17 au 21 mai 2021**.



## La Fête de la Nature souffle ses 10 bougies

---



**Le vendredi 21 mai 2021, Bougy-Villars participera à l'événement de lancement de la Fête de la Nature en éteignant son éclairage public durant la nuit.**

Si en 2019, seules les communes du Grand Genève et des communes transfrontalières avaient participé à cette première édition de *La nuit est belle !*, en 2021 ce sont toutes les communes de Suisse romande qui ont été invitées à participer à cet événement unique et symbolique. En collaboration avec *La nuit est belle !*, la Fête de la Nature lance sa dixième édition avec une action inédite qui vise à sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse avec un éclairage particulier sur la biodiversité nocturne.

### **Pourquoi une telle action ?**

Lorsque nous dormons, c'est toute une vie qui foisonne en pleine nature. L'éclairage public représente une grande source de pollution lumineuse qui impacte négativement la faune et la flore : pertes de repères, dégradation des habitats naturels ou encore perturbation des migrations sont quelques-unes des problématiques qu'elle engendre. Le sur éclairage des villes crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité. La population subit aussi les nombreux effets négatifs d'un éclairage nocturne souvent dispensable. Et contrairement à de nombreuses croyances, une extinction nocturne n'augmente pas l'insécurité.

Vous voulez prendre part activement à cette action chez vous ? C'est possible ! L'éclairage extérieur des balcons ou des jardins participe aussi à la pollution lumineuse. Si vous le souhaitez, vous pouvez également éteindre vos lumières la nuit du 21 mai.

Vous êtes aussi invités à participer gratuitement aux activités nature organisées par le réseau de partenaires de la Fête de la Nature du 21 au 30 mai.

Programme dès le 26 mars sur le site [www.fetedelanature.ch](http://www.fetedelanature.ch)

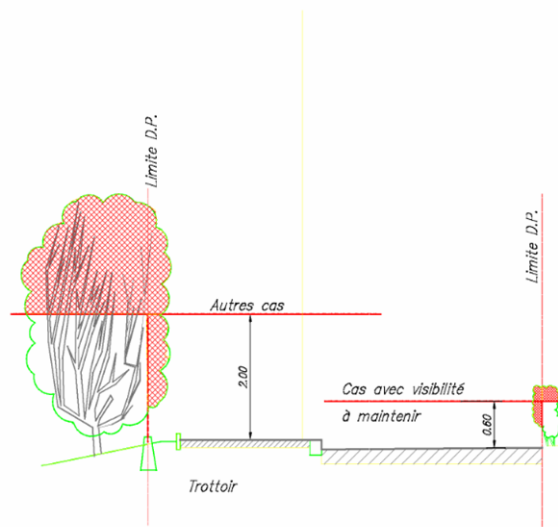
## Emondage des haies et élagage des arbres

---

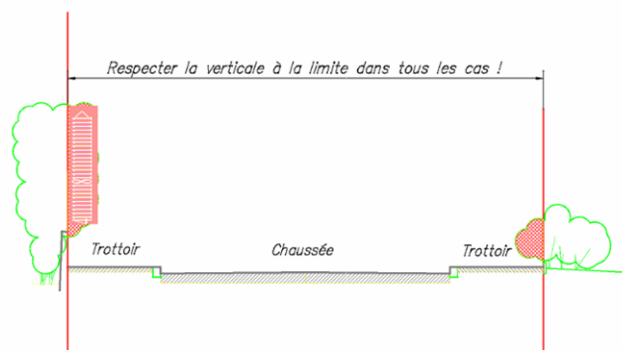
### **Taille des haies et élagage des arbres**

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le code rural et foncier et le règlement d'application de la loi sur les routes.



### Taille des haies



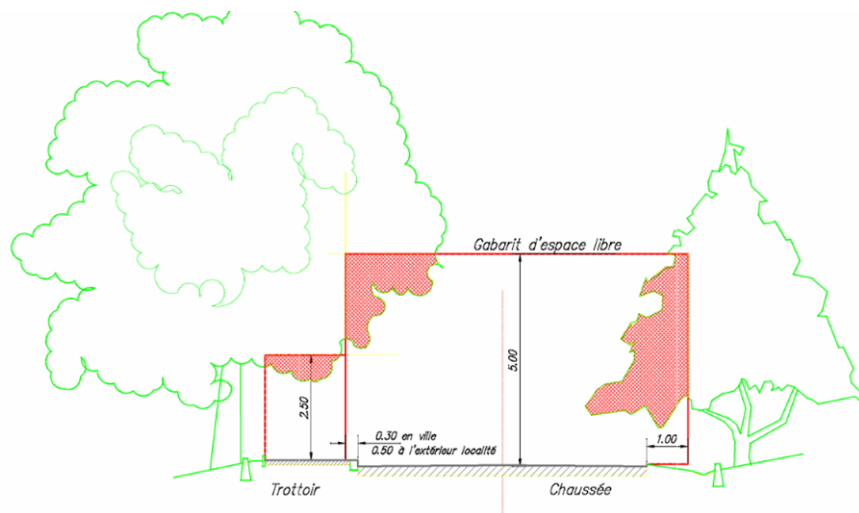
### Plantations

Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien. En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue, 2 mètres dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur;
- au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.



*Elagage des arbres*

### **Plantations voisines d'un autre fonds**

Aucune plantation (haie, arbre, arbuste, arbrisseau) ne peut être faite à moins de 50 centimètres de la limite entre deux fonds. Cette distance minimale s'élève à 1 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

La hauteur de la haie séparant deux fonds ne peut pas dépasser 2 mètres, sauf consentement du propriétaire voisin. Cette hauteur maximale est abaissée à 1,5 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Le voisin peut exiger l'enlèvement ou l'écimage des plantations violant les dispositions légales. Le code rural et foncier fait référence.

**Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.**

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toutes l'année.

Nous vous invitons vivement à consulter la brochure intitulée « Guide pour la taille des arbres, buissons et haies » sur notre site [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch).

## ***Tranquillité du voisinage***

---

La Municipalité rappelle, avec les beaux jours, que :

- L'utilisation de tondeuses à gazon et engins bruyants similaires (tronçonneuses, débroussailleuses, scies électriques, meules, etc.) est interdite **les jours de repos public**.



- L'usage de souffleuses à moteur thermique est par ailleurs interdit du **1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**, à l'exception des services communaux et de la voirie.
- Les autres jours, l'usage de ces engins est **interdit entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures.**
- Cette interdiction court également le **samedi, avant 9 heures et après 18h00 et entre 12 heures et 13 heures.**



## INFORMATIONS DIVERSES

### Information aux proches aidants

Alors que le Canton de Vaud planche pour une meilleure reconnaissance des proches aidants, les contraintes sociales pour contrôler l'évolution de la pandémie les affectent de plein fouet.

Sur le terrain, Pro-XY, la fondation suisse pour les proches aidants, reconnue d'utilité publique et subventionnée par l'Etat est l'un des acteurs du maintien à domicile. Elle propose des prestations d'écoute, d'information, d'orientation et de relève à domicile pour les proches aidants. (<https://www.pro-xy.ch/>)

Pro-XY fait partie de la cellule cantonale des solidarités qui vient en soutien aux communes durant la pandémie de Covid19.

Dans le district de Morges-Cossonay, Pro-XY intervient actuellement dans 23 situations de façon régulière ou ponctuelle et soulage ainsi plus d'une trentaine de proches aidants (en 2020 : 2333 heures de présence.) Ces chiffres ne reflètent pas la réalité des besoins car la plupart du temps, les proches aidants ne se reconnaissent pas comme tels et ne sollicitent pas l'aide dont ils auraient pourtant grand besoin.

## Bus nocturne 2021



# Bien accompagnés jusqu'au milieu de la nuit.

En 2021, prolongez vos soirées du vendredi et du samedi en profitant de bus et taxibus nocturnes sur les réseaux TPN et CarPostal depuis les gares régionales de Coppet, Nyon, Gland, Rolle et Allaman.

[regiondenyon.ch/bus-nocturnes](http://regiondenyon.ch/bus-nocturnes)

**Taxibus sur appel: 022 361 45 45**  
(supplément de CHF 3/personne)

- Rolle
- Mont-sur-Rolle
- Essertines-sur-Rolle
- Tartegnin
- St-Oyens
- Bougy-Villars
- Perroy\*
- Féchy\*

Départs Rolle, gare

22:19 00:19 02:19

\*Uniquement pour la dernière course, en plus des précédentes communes.

## Zone Allaman

Bus CarPostal 720

Départs Allaman, gare

00:25 01:58

Départ St-George, village

01:03

\*Desserte exceptionnelle.





## **FAITES VOTRE BILAN LORS DU PASSAGE DU BUS SANTÉ DANS VOTRE RÉGION**

Le bus d'Unisanté sera à

# **BURSINS**

Place du Soleil

**Le 17 et 18 mai 2021** puis à

# **ETOY**

Place de la St-Jacques 3

**Le 19 et 20 mai 2021**

Informations et inscriptions

[bus.unisante.ch](https://bus.unisante.ch)

**tél. 021 545 24 63**

Contrôle, mesures et conseils (30 min)

- cholestérol
- glycémie
- tension artérielle
- tour de taille
- poids et taille

**Unisanté**  
**Bus santé**  
bus.sante@unisante.ch  
bus.unisante.ch



## **unisanté**

Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique • Lausanne

## Vente de la réserve communale

La Réserve Communale est à la vente toute l'année dans la limite des stocks disponibles.

Le vignoble du domaine communal, idéalement situé sur le coteau ensoleillé au sud du village, produit des vins blanc et rouge.

**Vin blanc** : élaboré uniquement à partir de chasselas, cépage traditionnel de la Côte lémanique, le raisin est pressé et élevé dans la cave communale qui est située au centre du village, par la Maison Dutoit, œnologue à Perroy.

**Vin rouge** : issu d'un assemblage (Gamaret et Garanoir) et élevé dans la cave de notre vigneron, M. Sébastien Meylan, par ses soins.

**Vin rosé**: Œil-de-perdrix.

	Emballage	Millésime	Prix	Nb de Cartons
<b>Blanc</b>	<b>12x70 cl</b>	<b>2020</b>	<b>110.-</b>	
Blanc	6x70 cl	2020	55.-	
<b>Blanc</b>	<b>12x50 cl</b>	<b>2020</b>	<b>85.-</b>	
Blanc	6x50 cl	2020	43.-	
<b>Rouge</b>	<b>12x75 cl</b>	<b>2020</b>	<b>155.-</b>	
Rouge	6x75 cl	2020	85.-	
<b>Rosé</b>	<b>12x75 cl</b>	<b>2020</b>	<b>120.-</b>	
Rosé	6x75 cl	2020	65.-	
<b>Rosé</b>	<b>12x50 cl</b>	<b>2020</b>	<b>85.-</b>	
Rosé	6x50 cl	2020	45.-	

Les prix s'entendent TVA incluse. Bulletin à transmettre à l'administration communale.

A renvoyer d'ici au **lundi 24 mai 2021**, la distribution aura lieu le samedi 29 mai 2021 de 13h30 à 14h30 **devant la maison Bodzérane.**

Nom et prénom.....

Adresse.....

Date et signature.....

